COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 juin 2023 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni **à la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET - M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - M. VIVET – Mme JAULNEAU – M. LEGRAND - Mme AVISSE - M. DAMAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme LINCKER (Pouvoir à M. LEGRAND) - Mme DAIN - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

. . . . . .

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2023

ORDRE DU JOUR

- **VENTE CHEMIN RURAL DE LA GATE ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE YM 36**
- **ACQUISITION COLUMBARIUM**
- **CONTRAT MACHINE A AFFRANCHIR – FOURNITURE ENCRE**
- **CONTRAT MAINTENANCE TÉLÉPHONE**
- **REMBOURSEMENT ACOMPTE GITE**
- **DIVISION PARCELLE LOTS 3 ET 4 LOTISSEMENT LA PRAIRIE Tranche 2, CREATION PARCELLE – VENTE TERRAIN MME ROUSSEAU**
- **PRIX DE VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LA PRAIRIE**
- **DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE**
- **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT TTC
PLANTES DU PAYS DUNOIS	Fleurs pour le printemps	425,33 €
DIVERS	Bons pour la commune	Commune : 5 067,98 €
CENTRE France PUB – SERVICE ANNONCES LEGALES	Publication dans l'Echo républicain 28 de l'avis d'appel public à la concurrence dans le cadre du projet de construction du gymnase avec annexes	612,00 €
PLEIN CIEL	Spectacle pyrotechnique du 14 juillet	2 800,00 €
DIVERS	Bons pour la commune + transport scolaire + camping municipal	Commune : 1 067,77 € Transport scolaire : 250,04 € Camping municipal : 203,82 €
GARAGE PILLET	Fourniture et livraison de 2000 litres de gasoil non routier	2 140,80 €
BLIN INGENIERIE	Proposition honoraires Etude chauffage / rafraichissement	612,00 €
DESSAIGNE	Réparation climatisation Maison de santé	2 864,38 €

1- COLUMBARIUM – 12 CASES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un ensemble columbarium pour le cimetière, il ne reste que quelques places de disponibles actuellement.

Il présente différents devis, et après étude le conseil municipal décide de retenir la proposition des POMPES FUNEBRES DU PERCHE de BROU (28160) pour la fourniture, la livraison et la pose d'un columbarium de 12 cases en granit Rose Lumière pour un montant H.T. de 3 720,65 € soit 4 464,78 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal, après étude comparative

- Approuve la pose d'un nouveau columbarium 12 cases dans le cimetière communal
- Accepte le devis des POMPES FUNEBRES DU PERCHE de BROU (28160) d'un montant de 3 720,65 € HT soit 4 464,78 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

2- CONTRAT MACHINE A AFFRANCHIR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat actuel de la machine à affranchir (IS-280 PPE TPMAC Modem OLS NEOPASS 2) conclu avec NEOPOST devenu QUADIENT arrive à échéance le 23 juin prochain.

QUADIENT propose la location du matériel (IS280- PPE TPMAC Modem OLS NEOPASS 2) pour un loyer annuel de 185,00 € H.T, avec un contrat d'une durée de 2 ans non renouvelable.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le devis proposé pour la machine à affranchir et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

3- CONTRAT NEOPOST devenu QUADIENT – CARTOUCHES ENCRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat ZEN INK JAUNE pour la fourniture de cartouches pour la machine à affranchir se termine en juin 2023.

Il présente la proposition de NEOPOST devenu QUADIENT, concernant le contrat zen ink jaune d'une durée de deux ans, pour un coût annuel de 97,00 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le devis de QUADIENT pour le contrat zen ink jaune pour un coût annuel de 97,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

4 - CONVENTION ENTRETIEN – EET SERVICE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention d'entretien de l'installation téléphonique de la Maire faite par la société EET SERVICE d'Evreux (27).
La convention a une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2023.
Le coût annuel s'élève à 352,00 € HT soit 422,40 € TTC.
A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la société EET SERVICE pour l'entretien de l'installation téléphonique de la Mairie dont le cout annuel s'élève à 352,00 € HT soit 422,40 € TTC.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'entretien.

5- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE – GITE L'ETAPE PERCHERONNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HEPIEGNE Marc avait loué le gîte « L'Etape Percheronne » du 19 au 21 mai 2023 et versé un acompte de 312 €.

En raison d'un décès au sein de la famille, il a été contraint d'annuler cette réservation. Il sollicite le remboursement de l'acompte qu'il avait versé et nous a transmis les documents nécessaires.

Monsieur Le Maire propose, exceptionnellement de lui rembourser cet acompte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser à Monsieur HEPIEGNE Marc l'acompte qu'il avait versé d'un montant de 312 €.

6- BORNAGE PARCELLES DES LOTS N°3 ET N°4 - *LOTISSEMENT LA PRAIRIE TRANCHE 2* – VENTE TERRAIN MME ROUSSEAU

Suite à la décision n° 16-2023, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le géomètre du Cabinet Esnault a revu le bornage au lotissement « La Prairie » Tranche 2 pour les Lots 3 et 4 ce qui a changé leurs contenances et leurs références cadastrales comme évoqué ci-dessous :

LOTS	ANCIENNE REFERENCE CADASTRALE	NOUVELLE REFERENCE CADASTRALE	ANCIENNE SUPERFICIE	NOUVELLE SUPERFICIE	SUPERFICIE TOTALE
LOT N°3	ZP 188	ZP 188	617 m²	617 m²	780 m²
		ZP 203		163 m²	
LOT N°4	ZP 187	ZP 204	1 277 m²	1 114 m²	1 114 m²

Madame Rousseau Lucile souhaite acquérir le Lot n° 3 (parcelles ZP 188 et ZP 203) d'une superficie totale de 780 m² au prix de 28 € du m² soit un total de 21 840,00 € TTC afin d'y construire une maison d'habitation.

A l'unanimité, le conseil municipal :
- accepte la vente du lot n°3 à Mme ROUSSEAU au prix de 21 840,00 € TTC,
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

7- PRIX DE VENTE TERRAIN LOTISSEMENT « LA PRAIRIE »

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que dans la précédente délibération n° 32/2021 concernant Le lotissement « La Prairie » Tranche 2 les lots 4 et 5 ont été répertoriés. À la suite d'une modification du permis d'aménager n° 28 027 13 0001 en 2015, il y a eu une transformation des lots n° 4 et n° 5 en lots n°3 et n°4.

Tout ce qui concerne Le lotissement « La Prairie » Tranche 1 reste inchangé.
Le lotissement « La Prairie » Tranche 2 comporte 2 lots, qui représente une superficie de 1 894 m². Le prix du m² était de 28,00 € TTC. Les lots seront proposés à la vente, au prix de :

N° LOT	Parcelle	SUPERFICIE	PRIX D'ACHAT	MARGE TAXABLE HT	PRIX HT	TVA SUR MARGE	PRIX DU LOT
03	ZP 188	617 m²	1 715,26 €	12 967,28 €	14 682,54 €	2 593,46 €	17 276,00 €
	ZP 203	163 m²	453,14 €	3 425,72 €	3 878,86 €	685,14 €	4 564,00 €
04	ZP 204	1 114 m²	3 096,92 €	23 412,57 €	25 509,49 €	4 682,51 €	31 192,00 €
TOTAL		1 894 m²	5 265,32 €	39 805,57 €	45 070,89 €	7 961,11 €	53 032,00 €

Les acheteurs devront s'acquitter de tous les frais relatifs à cette acquisition.

A l'unanimité, Le conseil municipal :

- Autorise la modification des lots n°3 et n° 4 du lotissement « La Prairie » Tranche 2
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente des parcelles de terrain du lotissement « La Prairie ».

8- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 de la Commune jointe en annexe.

28027	COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	DM n°2 2023
Code INSEE	220 00 COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-73221 : Fonds départemental des DMTO pour les com de - de 5 000 hab	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
R-7482 : Compens. perte taxe addt droits enregt du taxe pub. funéraire	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 204182 21549 : ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 231 21535 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 apportée au budget de la Commune.

9- ENERGIE EURE ET LOIR – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Libellé : Rues des Fossés, des Autels, du General Leclerc et Avenue de Verdun (Amélioration énergétique partie 1)

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

coût estimatif HT des travaux	Participation de l'État (Fonds Vert)		Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maitre d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité*	
30 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €	50%	15 000 €

**au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

A l'unanimité, le conseil municipal :
- **approuve** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,

- **approuve** le plan de financement correspondant, la mise en œuvre de celui-ci restant subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert,

- **autorise** Monsieur le Maire a signé la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

10- MACHINE A AFFRANCHIR – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDENHTE suite à une erreur matérielle de rédaction.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat actuel de la machine à affranchir (IS-280 PPE TPMAC Modem OLS NEOPASS 2) conclu avec NEOPOST devenu QUADIENT arrive à échéance le 23 juin prochain.

QUADIENT propose la location du matériel (IS280- PPE TPMAC Modem OLS NEOPASS 2) pour un loyer annuel de 185,00 € H.T, avec un contrat d'une durée de 2 ans non renouvelable. Les frais de gestion s'élèvent à 31 € par an.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le devis proposé pour la machine à affranchir et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

11- Questions diverses :

Monsieur LEGRET :

- ✓ Confirme la livraison de la terrasse du mobil-home pour la dernière semaine du mois de Juin.
- ✓ Informe le Conseil que les rapports d'analyses d'eau au camping municipal et au stade font état de l'absence de légionnelles.
- ✓ Donne des informations sur le dernier arrêté de la Préfecture instaurant des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau dans notre département.

Madame JAULNEAU :

- ✓ A participé à un atelier au PNRP sur la résilience alimentaire. (Que faire en cas de sinistre ?)

Monsieur LEGRAND :

- Evoque la possibilité d'une rencontre avec des assureurs dans le cadre d'un forum dans notre commune ayant pour thème : « Ma retraite, j'en profite ». L'objectif est de réunir les retraités pour faire le point sur les possibilités qui leur sont offertes. Elle pourrait avoir lieu le jeudi 07 décembre à la salle des fêtes. Le Conseil approuve cette initiative.
- Rappelle que l'exposition à la médiathèque avec la participation des élèves (artistes en herbe, épisode 3) se poursuit. Leur talent en la matière réserve de bonne surprise …

Madame DERAIS :

- ✓ Donne des informations concernant la commission « Petite enfance ».

Monsieur CHAMPION :

- ✓ Informe le Conseil sur la nécessité de poser un grillage dans le local à poubelles de la maison de santé pour lutter contre la présence des pigeons.
- ✓ Informe le Conseil qu'il faut prévoir de l'enrobé pour combler les « nids de poule ».

La séance est levée à 20 H 25

Le secrétaire de Séance

Gérard LEGRET

Le Maire

Jean-Paul BOUDET